|  |
| --- |
| **Secrétariat général (SG)** |
|  |
|  | Genève, le 4 mars 2013 |
| Réf.: **CL-138TSB/CB** | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT;– Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT, aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT et aux organisations internationales, régionales et nationales concernées |
| Contact: | Cristina Bueti |  | Copie: A la Mission permanente de l'Italie à Genève |
| Téléphone: | +41 22 730 6301 |  |
| Téléfax: | +41 22 730 5853 |  |
| Courriel: | greenstandard@itu.int |  |
|  |
| Sujet: | **Colloque de l'UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques, Atelier sur l'exposition des personnes aux champs électromagnétiquesTurin (Italie), du 6 au 9 mai 2013** |

Madame, Monsieur,

1 L'UIT, en collaboration avec le Ministère italien du développement économique, organise le *huitième Colloque sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques*, qui se tiendra du **6 au 7 mai 2013**, et l'*Atelier sur l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques*, qui aura lieu le **9 mai 2013.**

Outre ses travaux de normalisation novateurs, la Commission d'études 5 de l'UIT-T (Environnement et changements climatiques) a approuvé la création du nouveau Groupe spécialisé sur les villes intelligentes et durables (FG-SSC), dont la première réunion aura lieu le 8 mai 2013 (voir la Circulaire TSB 13).

Toutes ces manifestations se tiendront au **siège de Telecom Italia, à Turin (Italie)**.

2 Les débats se dérouleront en anglais.

3 L'objectif principal du Colloque est de faire avancer le programme sur l'utilisation des TIC pour suivre l'évolution des changements climatiques, en atténuer les effets et s'y adapter et, sur cette base, définir ce que l'on attend des travaux de l'UIT en la matière – y compris en ce qui concerne la normalisation des équipements et des réseaux TIC et les activités de développement.

4 L'Atelier sur les champs électromagnétiques s'inscrit dans le cadre de la Résolution 72 de l'AMNT (Rév.Dubaï, 2012) "Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques", et vise à fournir aux décideurs et aux autres parties prenantes un aperçu des problèmes liés aux champs électromagnétiques et à définir un certain nombre de mesures qui seront soumises au Groupe de travail 2 de la Commission d'études 5.

5 Le Colloque et l'Atelier réuniront d'éminents spécialistes des domaines concernés: décideurs de haut niveau, ingénieurs, concepteurs, planificateurs, représentants des pouvoirs publics, régulateurs ou spécialistes des normes, entre autres.

6 La participation est ouverte aux Etats Membres de l'UIT, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à tout ressortissant d'un Etat Membre de l'UIT souhaitant contribuer aux travaux. Cela s'applique notamment aux particuliers membres d'organisations internationales, régionales ou nationales.

7 La participation au Colloque, à l'Atelier et au Groupe spécialisé est gratuite.

8 Le projet de programme et la présentation de chacune des manifestations, ainsi que d'autres informations utiles, sont disponibles sur le site web de l'UIT-T, à l'adresse suivante: [http://itu.int/en/ITU‑T/climatechange/Pages/events-201305.aspx](http://itu.int/en/ITUT/climatechange/Pages/events-201305.aspx) et seront actualisés, si nécessaire.

9 Pour permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de ces manifestations, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur le site web de l'UIT-T (<http://itu.int/online/regsys/ITU-T/misc/edrs.registration.form?_eventid=3000513>), le plus tôt possible, et **au plus tard le 26 avril 2013. Veuillez noter que la préinscription des participants à ces manifestations a lieu exclusivement *en ligne*.**

10 Des informations utiles concernant la logistique, notamment des renseignements détaillés sur le lieu des manifestations, les hôtels, les transports, les formalités en matière de visas et les précautions sanitaires, seront postées sur le site web de l'UIT-T: [http://www.itu.int/en/ITU‑T/climatechange/Pages/events-201305.aspx](http://www.itu.int/en/ITUT/climatechange/Pages/events-201305.aspx).

11 Nous vous rappelons que les ressortissants de certains pays ont besoin d'un visa pour pouvoir entrer et séjourner en Italie. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de l'Ambassade d'Italie de votre pays ou, à défaut, de celle du pays le plus proche de votre pays de départ. Des informations détaillées concernant les formalités en matière de visas sont disponibles sur le site web de l'UIT-T: <http://itu.int/en/ITU-T/climatechange/Pages/events-201305.aspx>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Dr Hamadoun I. Touré
Secrétaire général